Communications mobiles et sans fil UMTS: stratégie et orientations

1997/2128(COS) - 21/01/1998

Le secteur des télécommunications mobiles se développe rapidement aux niveaux européen et mondial et joue un rôle de plus en plus important dans la vie quotidienne. La norme GSM de téléphonie mobile, généralement qualifiée de deuxième génération des télécommunications mobiles, a permis aux constructeurs et aux opérateurs européens de conquérir une place de premier plan sur le marché mondial de la téléphonie mobile et à l'Europe de se doter rapidement d'une couverture étendue et de qualité élevée. Toutefois, cette norme est manifestement limitée, en particulier dans le domaine des services multimédias à haut débit : c'est la raison pour laquelle un système de troisième génération (UMTS : Système Universel de Télécommunication Mobile) est en cours de développement. En adoptant le rapport sur la communication de la Commission concernant l'UMTS de M. Felipe CAMISÓN ASENSIO (PPE, E), la commission s'est félicitée de cette évolution et a appelé à des mesures au niveau européen pour garantir la compétitivité de l'UE dans ce domaine. Tout en reconnaissant que l'évolution de l'UMTS doit résulter du libre jeu des forces du marché, les parlementaires estiment. qu'une approche européenne s'impose en ce qui concerne le cadre réglementaire, les normes, la R&D et la coopération internationale. Ils demandent en particulier à l'industrie européenne de s'accorder au plus tôt sur une norme unique pour l'UMTS, afin d'éviter la concurrence entre des normes techniquement incompatibles. Une attention spéciale devrait également être accordée à l'attribution des fréquences, qui se raréfient dans la société de l'information. Enfin, la commission a souligné la nécessité d'examiner comment l'UMTS pourrait être utilisé pour aider les personnes âgées et les handicapés.